Commission Régionale Compétitions Futsal

Saison 2022/2023

REUNION DU 30 JUIN 2023

Président : Frank WINIESKI

Présents : Claude COQUEMA – Yoann DELEAU - Eric GOOSSENS – Benjamin GUILBERT - Djamel HAROUN – Sylvain LEMAITRE – Geoffray MONTAGNE – Kévin WARIN.

Excusé : Eric DELBEKE

---

1. Accessions/ rétrogradations :

Dans le respect des règlements traitant des obligations tel que votés lors de l'AG de la Ligue en date du 3 juin 2023 à ARRAS

R1 FUTSAL

Accessions en R1 sous réserve d'appel – Saison 2023/2024
MONS EN BAROEUL Futsal (sous réserve de demander une dérogation valable une saison de la salle Montaigne classée 3)
DENAIN Futsal (sous réserve de demander une dérogation valable une saison de la salle Barbusse classée 3)
CREIL Futsal
(Pour rappel les clubs en R1 doivent évoluer en salle classée 1 ou 2)

Liste des Clubs de R1 pour la saison 2023 - 2024
580533 Amiens Futsal Marivaux 1
850372 Béthune Futsal C. 2
560262 Creil Futsal 1 O
552303 Denain Futsal Club 1
500056 Dunkerque USL 1
581056 Hélesmes Futsal 1
852292 La Bassée Futsal As 1
512540 Mons En Baroeul FC 1
590318 Petite Foret A. Futsal 1
852688 Pont Deûle Futsal 1
560582 Roubaix Hem M. Futsal 1
500250 Valenciennes FC 1

Attention : Ces Clubs devront évoluer dans une salle classée 1 ou 2 pour la saison 2023-2024
HELESMES Futsal : ce club évolue actuellement dans une salle classée 3 (salle Jean DEGROS)
PETITEFORET Futsal : ce club évolue actuellement dans une salle classée 3 (salle Bernard HNAULT)

R2 FUTSAL

Rétrogradations en R2 sous réserve d'appel - Saison 2023/2024
CALAIS LJBM (la commission sensibilise le club sur son infraction au Statuts des Educateurs)
BARLIN Futsal
LILLE Métropole Futsal
Ces trois équipes ayant terminé aux trois dernières places du classement de R1 – Saison 2022/2023

Accessions en R2 sous réserve d'appel – Saison 2023/2024
DOURGES Futsal (Artois)
AMIENS AC (Somme) ce club devant demander une dérogation valable pour la saison 2023/2024 pour la salle CARPENTIER classée 4
SENLIS Futsal (Oise)
VALENCIENNE 2 (Escaut)
MARCK (Côte d'Opale) ce club devant demander une dérogation valable pour la saison 2023/2024 pour la salle d'évolution classée 4
CHATEAU THIERRY Futsal (Aisne) ce club doit se mettre en conformité en proposant une salle classée 3 ou une salle classée 4 en faisant une demande de dérogation valable pour la saison 2023/2024
HOUPLINES (Flandres) ce club doit se mettre en conformité en proposant une salle classée 3 ou une salle classée 4 en faisant une demande de dérogation valable pour la saison 2023/2024

Attention : Ces Clubs devront évoluer dans une salle classée 3 pour la saison 2023-2024
GRANDE SYNTHE FUTSAL (Flandres) : gymnase du BASROCH classé 4 non conforme
DOULLENS CSA (Somme) : Gymnase Eugène GREUET classé 4 non conforme
WIIMEREUX Futsal (Côte d'Opale) : Salle Jean Pierre BUTEL classée 4 non conforme
GRENAY AG (Artois) : Salle BIGOTTE classée 4 non conforme

530323 Amiens AC 1
553974 Anzin Futsal 1
560504 Auby VL Futsal 1
552933 Avion Futsal As 2
550719 Barlin Futsal C. 1
852217 Beuvrages Futsal 1
590503 Calais Les Jeunes du Beau Marais 1
550723 Calais U. Futsal 1
581164 Chateau Etampes FC 1
852434 Comines Glamms Futsal 1
563965 Compiegne Futsal ASC 1
851178 Courcelles Futsal A. 1
581404 Doullens Csa 1
551433 Dourges Futsal C. 1
521622 Gondecourt Cs 1
581140 Grande Synthe Futsal 1
500505 Grenay Ag 1
517292 Houplines E.C 1

582703 Lille Métropole Futsal 2
849926 Lille Petit Terrain 1
529117 Loos Lille Oliveaux 1
501223 Marck En Calaisis As 1
852828 Maubeuge Futsal A. 1
852688 Pont Deûle Futsal 2
560744 Senlis Futsal Club 1
581467 Sin Noble Futsal Epi 1
500250 Valenciennes FC 2
553397 Wimereux Futsal 1

RETROGRADATIONS EN DISTRICT D'APPARTENANCE :
Oye Plage Futsal
Méricourt Futsal
Amiens La New Team
Ces trois équipes ayant terminé à la dernière place de chacun des groupes de R2 – Saison 2022/2023

CAMBRAI Futsal : demande de réintégration en district d'ESCAUT

Les clubs susceptibles d'obtenir une dérogation suite à accession doivent impérativement la faire par écrit ; faute de ce document, aucune possibilité d'accession

La commission établira les groupes à compter du 16 juillet 2023 en regard des engagements et dans le respect des règlements

Informations :

Pour rappel, à partir de la saison 2024/2025 :
REGIONALE 1 : Elle se compose d'un groupe de 12 équipes.
REGIONALE 2 : Elle se compose de 2 groupes de 12 équipes.

2. Informations sur la mise en place du C.G.C.F.

La commission régionale Futsal, avec l'accord du conseil de ligue, met en place l'obligation de former deux dirigeants par club au C.G.C.F. pour les clubs de Régional 1 et 2. La non-présence sur les 4 dates proposées par la commission engendrera une pénalité lors de la saison 2024/2025. Les clubs recevront une convocation fin août pour la session pour laquelle ils seront concernés.

Lieu	Date	Convoqués
Liévin	Vendredi 29 Septembre 19h00-22h30 Samedi 30 Septembre 9h30-12h00	Clubs R1-R2 Artois Côte d'Opale
Villeneuve d'Ascq	Mardi 24 Octobre 19h00-22h30 Jeud 26 Octobre 19h00-22h30	Clubs R1-R2 Flandres
Escaut (lieu à définir)	Mardi 21 Novembre 19h00-22h30 Jeud 23 Novembre 19h00-22h30	Clubs R1-R2 Escaut
Amiens	Vendredi 22 Décembre 19h00-22h30 Samedi 23 Décembre 9h30-12h00	Clubs R1-R2 Somme Oise

3. Répartition et engagements des membres de la commission

Le président et les membres présents se répartissent les différents rôles au sein de la commission en fonction des compétences et volontés de chacun.

4. Rappel sur les dates d'engagements des clubs

Les engagements pour les équipes de Régional 1 et 2 (Séniors H) se font jusqu'au 15/07 dernier délai.
Les engagements pour les équipes Jeunes et Féminines se font jusqu'au 18/08.

5. Visualisation du futur calendrier 2023/2024

Sous réserve de la commission des compétitions

6. Retour sur les derniers événements depuis la dernière réunion de commission

7. Félicitations et remerciements :

Félicitations aux clubs "Nationaux" pour leur parcours 2022-2023 : Mouvaux Futsal, Béthune Futsal, Lille Métropole Futsal, Cœur de Sambre et Avion Futsal, mais également à Hélesmes et Pont de Deûle pour leur participation aux barrages de montées en D2.
Remerciements aux villes de Villeneuve d'Ascq (WINTER CUP), Allonnes, Henin Beaumont, Méricourt, Pont Ste Maxence, Arras pour l'accueil des événements organisés.

8. Détermination de la date et du lieu de la réunion des clubs du début de saison

Samedi 26 août 2023 10h00 à Liévin

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du Règlement Particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le président
Frank Winieski
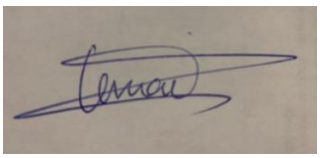
Le secrétaire
Sylvain Lemaitre